

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION

N° 2023-10-DEL-342

OBJET :

URBANISME-

DESAFFECTATION,  
DECLASSEMENT ET  
CESSION DE  
L'EMPRISE DE  
TERRAIN ISSUE D'UN  
DELAISSE DE VOIRIE  
SITUE LE LONG DE  
LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE  
N°1 A TRIEL-SUR-  
SEINE

RAPPORTEUR :

M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS : 21

VOTANTS : 33

Le 4 octobre 2023 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 25 septembre 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Gilles GAILLARD donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVE donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Jonas MAURY donne pouvoir à Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



**OBJET : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION DE L'EMPRISE DE TERRAIN ISSUE D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°1 A TRIEL-SUR-SEINE**

Par délibération en date du 9 juin 2023, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une emprise de terrain d'une superficie de 3081m<sup>2</sup>, issue d'un délaissé de voirie situé le long de la route départementale n°1 à Triel-sur-Seine, en vue de la céder à Monsieur Cédric BEAURAIN, pour son activité agricole.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 11 septembre au 27 septembre 2023 a fait l'objet de et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **DECLARER** la clôture de l'enquête publique.
- **CONSTATER** la désaffectation et **PRONONCER** le déclassement du domaine public de l'emprise de terrain d'une superficie de 3081m<sup>2</sup> issue d'un délaissé de voirie situé le long de la route départementale n°1 à Triel-sur-Seine, tel que matérialisé sur le plan susvisé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires au déclassement de cette emprise de terrain précitée.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document d'arpentage nécessaire à la définition de la parcelle qui fera l'objet du déclassement.
- **VALIDER** le projet de cession de l'emprise de terrain d'une contenance de 3081m<sup>2</sup> à Monsieur Cédric BEAURAIN pour un montant total de trois mille euros (3000 euros).
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de cession en la forme authentique ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du projet.
- **DECIDER** que les frais de notaire et de géomètre liés à cette cession sont à la charge de Monsieur Cédric BEAURAIN.
- **PERCEVOIR** la recette correspondante sur le budget communal.

**Le Rapporteur,**

**Philippe DA-RIN**



**OBJET : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION DE L'EMPRISE DE TERRAIN ISSUE D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°1 A TRIEL-SUR-SEINE**

VU les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'article L. 134-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU la délibération n°2023-06-DEL-237 du Conseil municipal en date du 09 juin 2023,

VU le plan parcellaire,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 au 27 septembre 2023,

VU le rapport du commissaire-enquêteur,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 18 septembre 2023,

**CONSIDERANT** que la commune de Triel-sur-Seine est propriétaire de l'emprise de terrain d'une superficie de 3081m<sup>2</sup> issue d'un délaissé de voirie situé le long de la route départementale n°1 à Triel-sur-Seine, qu'elle est disposée à la céder à Monsieur Cédric BEURAIN pour la réalisation d'un projet de construction à vocation agricole,

**CONSIDERANT** que ladite emprise n'est pas utilisée par le public et a fait l'objet d'un constat d'huissier établissant sa désaffectation,

**CONSIDERANT** que la commune est disposée à procéder à son déclassement, qui s'avère nécessaire, pour pouvoir être cédée,

**CONSIDERANT** l'avis du commissaire-enquêteur,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE DECLARER** la clôture de l'enquête publique.

**ARTICLE 2 : DE CONSTATER** la désaffectation et **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public de l'emprise de terrain d'une superficie de 3081m<sup>2</sup> issue d'un délaissé de voirie situé le long de la route départementale n°1 à Triel-sur-Seine, tel que matérialisé sur le plan susvisé.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires au déclassement de cette emprise de terrain précitée.

**ARTICLE 4 : DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document d'arpentage nécessaire à la définition de la parcelle qui fera l'objet du déclassement.

**ARTICLE 5 : DE VALIDER** le projet de cession de l'emprise de terrain d'une contenance de 3081m<sup>2</sup> à Monsieur Cédric BEURAIN pour un montant total de trois mille euros (3000 euros).

**ARTICLE 6 : DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de cession en la forme authentique ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du projet.

**ARTICLE 7 : DE DECIDER** que les frais de notaire et de géomètre liés à cette cession sont à la charge de Monsieur Cédric BEURAIN.

**ARTICLE 8 : DE PERCEVOIR** la recette correspondante sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Cédric AOUN

La secrétaire de séance,



Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*